

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20080403

Dossier : A-72-07

Référence : 2008 CAF 121

[TRADUCTION FRANÇAISE]

En présence du juge Nadon

ENTRE :

EDSON EMILIO ALVAREZ GARCIA

demandeur

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

Requête jugée sur dossier sans la comparution des parties.

Ordonnance rendue à Ottawa (Ontario), le 3 avril 2008.

MOTIFS DE L'ORDONNANCE PAR : LE JUGE NADON



Date : 20080403

Dossier : A-72-07

Référence : 2008 CAF 121

En présence du juge Nadon

ENTRE :

EDSON EMILIO ALVAREZ GARCIA

demandeur

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

MOTIFS DE L'ORDONNANCE

LE JUGE NADON

[1] Le 20 novembre 2007, le juge Ryer a accordé au demandeur l'autorisation de signifier et de déposer un dossier complémentaire aux seules fins de déposer en preuve une copie d'une note de service datée du 29 juillet 2005 de Mme Dorothy Brown, employée de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, concernant l'admissibilité de M. Garcia à des prestations d'assurance-emploi.

[2] Le dossier complémentaire déposé par le demandeur le 8 février 2008 n'est certainement pas conforme à l'ordonnance rendue par le juge Ryer. Tel que le défendeur le souligne dans son dossier

de requête, le dossier complémentaire présente de nouveaux faits, de nouveaux arguments juridiques, de nouvelles conclusions et de nouvelles autorités.

[3] Par conséquent, la requête sera accordée et le dossier complémentaire sera rayé du compte-rendu. Toutefois, je suis prêt à accorder l'autorisation au demandeur de déposer un dossier complémentaire conforme à l'ordonnance du juge Ryer. À cet effet, le demandeur peut déposer un tel dossier au plus tard le 21 avril 2008.

« M. Nadon »

j.c.a.

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

NOMS DES AVOCATS ET AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-72-07

INTITULÉ : EDSON EMILIO ALVAREZ
GARCIA c. PGC

REQUÊTE JUGÉE SUR DOSSIER SANS COMPARUTION DES PARTIES

MOTIFS DE L'ORDONNANCE PAR : LE JUGE NADON

DATE : LE 3 AVRIL 2008

OBSERVATIONS ÉCRITES PAR :

Edson Emilio Alvarez Garcia

LE DEMANDEUR SE
REPRÉSENTANT LUI-MÊME

Nicholas R. Banks
Pauline Leroux

POUR LE DÉFENDEUR

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada

POUR LE DÉFENDEUR